

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3135

10 décembre 2013

SOMMAIRE

Bastion International Luxembourg S.à r.l.	150473	Fiduciaire Comptable Luxembourgeoise	150469
Benny Investments S.A.	150473	Gaston KRAUS et associés S.à r.l.	150454
Benny Investments S.A.	150479	GCS Holdco Finance II S.à r.l.	150443
Berlage 4	150477	H2O International Company S.à r.l.	150452
Betsah Invest S.A.	150477	Hackett S.à r.l.	150453
Betula S.A.-SPF	150471	Halso Lux 2 S.à r.l.	150452
Biochar S.A.	150471	Harsco Metals Luxequip S.A.	150452
BJ Services Company Canada S.à.r.l.	150472	HED	150452
BJS Holdings 1 SNC	150473	Icon 1 S.A.	150479
Black & Decker International Holdings B.V.	150473	Imm. Lux S.A.	150453
BO Automobiles S.à r.l.	150472	Infinitec Group S.à r.l.	150453
Bordeaux Holding S.A.	150471	Locaserv S.à r.l.	150470
Bouvier	150478	Lorfinance S.A.	150470
Cambaceres France Holdings AREII (Lu- xembourg) S.à r.l.	150478	Plastic Logic Luxembourg S.à r.l.	150470
Capital Managment Company S.A.	150472	QCP GCO Investments S.à r.l.	150443
C.A.R.E. Europe 2., S. à r.l.	150477	Quasar Energy S.A.	150443
C.F. Invest S.A.	150478	Saci S.à r.l.	150455
CLARITY S.A., société de gestion de patri- moine familial	150479	Samson International Holding S.A.	150454
Dilanfra S.A.	150468	Sanderlux S.A.	150455
Distinto Luxembourg S.à r.l.	150468	Secti Toitures S.A.	150454
Domus Residential S.à r.l.	150464	Seine Investment S.à r.l.	150455
East Investment I	150463	Sethunya S.à r.l.	150461
Electricité Nico May S.à r.l.	150467	Silverberg Investholding S.à r.l.	150460
Emile Feidt Participations S.A.	150463	Sobelux SPF S.A.	150462
Engcap Lux MCD 1, S.à r.l.	150463	Société Civile Immobilière Beau-Séjour	150461
Epsilon07 Developpement	150467	Solar S.A.	150461
Essen German Holdings AREIII (Luxem- bourg) S.à r.l.	150467	Solar S.A.	150462
Eurobank Private Bank Luxembourg S.A.	150469	SOSPC S.à r.l.	150463
Euroconsumers S.A.	150469	Southbridge Holdings S.à r.l.	150462
Europexpress	150469	Spanish Residential (REIT) Holdco I S.à r.l.	150455
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny F S.à r.l.	150464	Sydney Properties S.A.	150461
		Telima Intpart, S.à r.l.	150480
		Thunderball S.A R.L, SPF	150434
		Viewinvest SA	150480

Thunderball S.A R.L, SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 181.093.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of October.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Gijsbert Cornelis Vuursteen, residing at 36 Keofferam Road, Old Greenwich, CT 06870, United States.

Hereby represented by Me Andreea Antonescu, residing in Luxembourg, by virtue of proxy established on 25 September 2013 and signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), family estate management company (société de gestion de patrimoine familial) which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate Form and Name. These are the articles of association (the "Articles") of a private limited liability company ('société à responsabilité limitée') whose name is Thunderball S.A R.L., SPF (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular (i) the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and (ii) the law dated 11 May 2007 relating to the creation of a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial) (the "SPF Law") as amended, as well as by these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Corporate Object. The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management, and realisation of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties, and;
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favor it, remaining within the limits established by the SPF Law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

4.4 In the event that the board of directors (gérants) or the sole director (gérant) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors (gérants) or the sole director (gérant) (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital - Shares.

5.1 - Subscribed Share Capital

5.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares (parts sociales) of 1 EUR (one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

5.1.2 Any premium paid on any share is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall remain reserved and attached to the shares in relation to which it was paid and will be reserved to the relevant holders of shares in case of distributions, repayment or otherwise. Decisions as to the use of the Share Premium Reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the director(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.

5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the director(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

5.2 - Changes to Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 - Transfer of Shares

5.4.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.4.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.4.4 Transfers of shares must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

5.5 - Repurchase of Shares

The Company may repurchase its shares provided that there are sufficient available reserves to that effect. For the avoidance of doubt, the repurchased shares will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority.

5.6 - Share Register

All shares and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 6. Management.

6.1 - Appointment and Removal

6.1.1 The Company is managed by one or several directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

6.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by resolution of the shareholders.

6.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) may be compensated for his/their services as director (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.2 - Powers

6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

6.2.2 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

6.2.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine the agent'(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

6.3 - Representation and Signatory Power

6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

6.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of two members of the board of directors (conseil de gérance) or by the signature of any person to whom such power has been delegated by two members of the board of directors (conseil de gérance).

6.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings

6.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the directors (gérants).

6.4.2 Meetings of the board of directors (conseil de gérance) may be convened by any member of the board of directors (conseil de gérance). The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least 10 days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each director (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.4.3 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance). Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

6.4.4 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or any member of the board of directors (conseil de gérance) of the Company.

6.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of directors' (gérants) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.4.7 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman.

6.4.7 A director (gérant) may appoint any other director (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A director (gérant) can act as representative for more than one other director (gérant) at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two directors (gérants) are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.8.

6.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

6.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

Art. 7. Shareholders' Resolutions.

7.1 For as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2 of the law, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares held by him.

7.3. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespectively of the portion of share capital represented.

7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.

7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespectively of whether all shareholders have voted or not.

Art. 8. Annual general shareholders' meeting.

8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month of May, at 5.00 p.m.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 9. Audit.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium (s) and form the board of auditors.

9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more certified auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of a certified auditor instead of a statutory auditor.

Art. 10. Financial year - Annual accounts.**10.1 - Financial Year**

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the 31st of December 2014 (all dates inclusive).

10.2 - Annual Accounts

10.2.1 Each year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

Art. 11. Distribution of profits.

11.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

11.2 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder commensurate to his share holding in the Company.

11.3 Except where otherwise provided for in these Articles, each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

11.4 The sole director (gérant) or the board of directors (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

12.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

12.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

12.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 13. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the founding shareholder represented as stated above declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Mr. Gijsbert Cornelis Vuursteen	12,500	12,500	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%

All the shares have been fully paid-up by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder(s)

The founding shareholders, represented as stated hereabove, unanimously adopt the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:

a. Mr. Gérard Maîtrejean, attorney at law, born on 13 June 1967, in Charleroi (Belgium), residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

b. Mr. Stéphane Hadet, born on 25 May 1968, in Nancy, France, attorney at law, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

c. Mr. Gijsbert Cornelis Vuursteen, born on 8 September 1973, in Geldrop (Netherlands), residing at 36 Keofferam Road, Old Greenwich, CT 06870, United States.

2. The registered office of the Company shall be established at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

Mr. Gijsbert Cornelis Vuursteen, résidant au 36 Keofferam Road, Old Greenwich, CT 06870, Etats Unis,

ci-après représenté(e)s par Mlle Andreea Antonescu, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 25 septembre 2013 et signée «ne varietur» par la/les personne(s) comparante(s) et le notaire instrumentant.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit et qui est constituée par le présent acte:

Art. 1^{er}. Forme sociale et dénomination. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Thunderball S.A R.L, SPF (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier (i) la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») et (ii) la loi du 11 mai 2007 relative à la création de société de gestion de patrimoine familial (la «Loi SPF») telle que modifiée, ainsi que par les statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toute fois dans les limites fixées par Loi SPF.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville.

4.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social - Parts sociales.

5.1 - Capital Souscrit

5.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de 1 EUR (un Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra rester réservée et attachée aux parts sociales en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

5.4 - Transfert de Parts Sociales

5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.4.4 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.5 - Rachat de Parts Sociales

La Société peut racheter ses parts sociales pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet. Pour lever toute ambiguïté, les actions rachetées ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité.

5.6 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignées dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 6. Gestion.

6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).

6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.

6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance peuvent être rémunérés pour ses/leurs services en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

6.2 - Pouvoirs

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra sous-déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

6.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la/les signature(s) conjointes de deux membres du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par deux membres du conseil de gérance.

6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gérance. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins 10 jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion.

6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société.

6.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président.

6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants sont physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.

6.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Décisions des associés.

7.1 Pour autant que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.

7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être reconvoqués ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.

7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.

8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 15 du mois de Mai, à 17.00 heures.

8.2 Dans le cas où ce jour est un jour où les banques sont fermées à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Audit.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes.

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 suivant (toutes les dates étant comprises comme incluses).

10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire(s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq, cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

Art. 11. Distribution des profits.

11.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

11.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) proportionnellement à leur participation dans la Société.

11.3 Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts, chaque part sociale donne droit à une part des actifs et bénéfices de la Société en proportion avec le nombre des parts sociales existantes.

11.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de l'actionnaire concerné.

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

12.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

12.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

12.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 13. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, l'associé fondateur représenté comme mentionné ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Mr. Gijsbert Cornelis Vuursteen	12.500	12.500	100%
TOTAL	12.500	12.500	100%

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolution des/de l'associé(s)

L'associé fondateur, représenté comme mentionné ci-dessus, adopte à l'unanimité les décisions suivantes:

1. La Société est gérée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée:

a. M. Gérard Maîtrejean, avocat à la Cour, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

b. M. Stéphane Hadet, avocat à la Cour, né le 25 mai 1968 à Nancy (France), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

c. Mr. Gijsbert Cornelis Vuursteen, né le 8 Septembre 1973, à Geldrop (Pays- Bas), résidant au 36 Keofferam Road, Old Greenwich, CT 06870, Etats Unis.

2. Le siège social de la Société est établi à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été donnée au comparant, celui -ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Antonescu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13290. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148957/501.

(130181715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Quasar Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 143.896.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013156888/10.

(130191963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

QCP GCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013156887/10.

(130191705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

GCS Holdco Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 181.481.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Financière Daunou 1 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 109.140,

represented by Ms Elsa Idir, master at laws, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 31st October 2013.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") GCS Holdco Finance II S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "GCS Holdco Finance II S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue in private placements bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected.

They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers eight (8) days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager and at least one class B manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager and at least one class B manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager and the other of which being always a class B manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager and the other of which being always a class B manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by either the joint signature of two managers or the sole signature of a class A manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or in the event of classes of managers, by either two managers or a class A manager.

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the shareholders (ii) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December, 2014.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed in cash by Financière Daunou 1 S.A. prenamed, at a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (€12,500). The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (€ 1,400.-)).

150447

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Sole shareholder resolutions

The sole shareholder has forthwith passed the following resolutions.

First resolution

Two classes of managers, namely class A managers and class B managers, are created. The following persons are named class A managers and class B managers of the Company (with the signature powers set forth in the articles of incorporation in the case of different classes of managers) for an unlimited term:

Class A managers:

Name	Address	Date of birth	City and country of birth
Laurent Rivoire	232, rue de Rivoli, F-75001 Paris	21 December 1967	Lyon (France)
Olivier de Vregille	232, rue de Rivoli, F-75001 Paris	22 November 1955	Tunis (Tunisia)

Class B managers:

Name	Address	Date of birth	City and country of birth
Emmanuel Mougeolle	5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg	3 July 1977	Epinal (France)
Dominique Robyns	5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg	31 December 1958	Alost (Belgium)
Stéphane Roussilhe	232, rue de Rivoli, F-75001 Paris	7 February 1976	Sarcelles (France)
Christian Voegeli	200, bureaux de la Coline, F-92213 St Cloud	15 November 1955	Marrakech (Marocco)
Eric Keff	200, bureaux de la Coline, F-92213 St Cloud	15 November 1968	Metz (France)

Second resolution

The registered office is fixed at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2014.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Financière Daunou 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.140, représentée par Mlle Elsa Idir, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 31 octobre 2013.

La procuration donnée, signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée GCS Holdco Finance II S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «GCS Holdco Finance II S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par placements privés à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris up stream ou cross stream) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation

spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A et l'autre sera toujours un gérant de classe B, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A et l'autre sera toujours un gérant de classe B, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera engagée soit par la signature conjointe de deux gérants soit par la seule signature d'un gérant de classe A. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, ou lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants ou un gérant de classe A.

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, ou responsable en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte

du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (i) une majorité des associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites en espèces par Financière Daunou 1 S.A. précitée à un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (€12.500). Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Deux classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, sont créées. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A et gérants de classe B de la Société (avec les pouvoirs de signature prévus dans les statuts en cas de gérants de classes différentes) pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

Nom	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Laurent Rivoire	232, rue de Rivoli, F-75001 Paris	21 décembre 1967	Lyon (France)
Olivier de Vregille	232, rue de Rivoli, F-75001 Paris	22 novembre 1955	Tunis (Tunisie)

Gérants de classe B:

Nom	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Emmanuel Mougeolle	5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg	3 juillet 1977	Epinal (France)
Dominique Robyns	5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg	31 décembre 1958	Alost (Belgique)
Stéphane Roussilhe	232, rue de Rivoli, F-75001 Paris	7 février 1976	Sarcelles (France)
Christian Voegeli	200, bureaux de la Coline, F-92213 St Cloud	15 novembre 1955	Marrakech (Maroc)
Eric Keff	200, bureaux de la Coline, F-92213 St Cloud	15 novembre 1968	Metz (France)

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Idir et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2013. LAC/2013/49963. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157289/469.

(130192494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

H2O International Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.019.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société H2O International Compagny Sàrl qui s'est tenue au siège social de la société le 31 octobre 2013 que:

1- La société accepte la démission de Monsieur BREDEMUS Mike de son poste de gérant technique et administratif avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

2- La société nomme Monsieur COCQUEREL Pierre, né à Paris le 31.12.1958, demeurant à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch, à la fonction de gérant technique pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour H2O International Compagny Sàrl

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2013157318/19.

(130192782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

HED, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 87.571.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13.05.2013 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs CHARLIER Alain, 8, Grand'Rue, L-9905 TROISVIERGES, ZEIMET Jean-Bernard, 3 A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant qu'administrateurs B, Monsieur JACQUEMART Laurent, 3 A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant qu'administrateur A et la société LATIS S.A. 29 Avenue de la Porte-Neuve, L- 2227 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013157310/17.

(130192874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Halso Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 159.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013157301/12.

(130193293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Harsco Metals Luxequip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.
R.C.S. Luxembourg B 29.280.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Harsco Metals Luxequip S.A.
100, rue de Volmerange
L-3593 DUDELANGE
Alexandre FINK

Référence de publication: 2013157302/13.

(130192709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Hackett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.403.563,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 171.735.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013157299/12.

(130193094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Imm. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.908.

Extrait de la décision prise par les administrateurs restants avec effet au 11 septembre 2013

Mme Mariateresa BATTAGLIA, administrateur de sociétés, née à Cropani (Italie), le 1^{er} janvier 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de M. David GIANNETTI, administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMM.LUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013157324/17.

(130192765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Infinitec Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.275.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à plusieurs conventions de cession de parts sociales sous-seing privé, signées par les cédants et les cessionnaires et acceptée par tous les associés et par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société INFINITEC GROUP S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Jean-Marie PIQUARD, informaticien, né le 15/08/1958 à Dudelange, demeurant à L-3332 Fennange, 10, rue des Alouettes; six cent parts sociales	600
La société de droit luxembourgeois TIMADA S.à.r.l. avec siège social à L-6970 Oberanven, 63A, rue Andethana, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112688: deux cent parts sociales	200
Monsieur Roger WAGNER, né le 30 août 1956 à Pétange, demeurant à L-4946 Bascharage, 3, rue Pierre Schütz: deux cent parts sociales	200
Total: mille parts sociales	1.000

Luxembourg, le 12/11/2013.

Pour extrait conforme

Les associés

Jean-Marie PIQUARD / TIMADA S.à.r.l. / Roger WAGNER

- / Représenté par Mr Théo Weirig / -

- / *Gérant unique* / -

Jean-Marie Piquard / Théo WEIRIG

La gérance

Référence de publication: 2013157331/27.

(130193025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Gaston KRAUS et associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 71B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.298.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157275/10.

(130192512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Secti Toitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7372 Lorentzweiler, 35, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.815.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13/11/2013.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013157560/17.

(130193066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Samson International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 57.151.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. November 2013.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2013157549/14.

(130192930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Saci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.935.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013157548/12.

(130192880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Sanderlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.718.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANDERLUX S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013157550/12.

(130192899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Seine Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Spanish Residential (REIT) Holdco I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.202.

IN THE YEAR TWO THOUSAND and THIRTEEN,
ON THE SIXTH DAY of THE MONTH of NOVEMBER.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

BRE/Europe 7Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 18 0.323 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Thierry Kauffman, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 4 November, 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Spanish Residential (REIT) Holdco I S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 175.202 (the "Company"), incorporated on 1 February 2013 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 82 3 of 8 April 2 013.

The articles of association of the Company have last been amended on 31 July 2013 pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 2364 of 25 September 2013.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

a.) Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Seine Investment S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

b.) Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to insert two new paragraphs which shall read as follows:

"The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets."

"The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act."

c.) Amendment of article 7 of the articles of incorporation of the Company so as to insert one new paragraph which shall read as follows:

"The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers".

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company so that article 2 of the articles of incorporation shall read as follows:

"The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 7 of the articles of incorporation of the Company so that article 7 of the articles of incorporation shall read as follows:

"The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDDREIZEHN,
AM SECHSTEN TAGE DES MONATS NOVEMBER.

Vor Uns, dem unterzeichnendem Notar Cosita Delvaux, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

BRE/Europe 7Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Gesellschafts- und Handelsregister) zu Luxemburg, unter der Nummer B 180.323 (der «Alleinige Gesellschafter»),

Hier vertreten durch Herrn Thierry Kauffman, Anwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 4ten November 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

Der Alleinige Gesellschafter der Spanish Residential (REIT) Holdco I S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Gesellschafts- und Handelsregister) zu Luxemburg, unter der Nummer B 175.202 (die «Gesellschaft»), gegründet am 1. Februar 2013 durch einen Akt von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 823 vom 8. April 2013.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch einen Akt von Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 2364 vom 25. September 2013.

Der Erschienene gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle fünf hundert (500) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte.

2. Die Punkte für welche einen Beschluss gefasst werden soll sind die Folgenden:

a.) Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Seine Investment S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt."

b.) Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft durch Einfügung von zwei neuen Paragraphen die wie folgt lauten:

"Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen."

"Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, Lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes vom 5. April 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte."

c.) Abänderung von Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft durch Einfügung eines neuen Paragraphen der wie folgt lautet:

„Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet."

Danach wurden die folgenden Beschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass Artikel 2 der Satzung wie folgt lautet:

„Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen. Die Gesellschaft kann Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, Lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes vom 5. April 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte. Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen."

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass Artikel 7 der Satzung wie folgt lautet:

„Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit der weitestreichenden Macht ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich der Geschäftsführung beziehungsweise der Gesellschaftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung (im Falle einer Geschäftsführung) die weitestreichende Macht um in allen Lagen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Lagen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafter liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Per-

sonen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers im Falle eines alleinigen Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung, einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden."

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, wurden abgeschätzt auf ungefähr EUR 1.500,-.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 novembre 2013. Relation: RED/2013/1882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 12. November 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013157540/300.

(130192549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Silverberg Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.806.

L'associé Petrus Van Bergenhenegouwen demeure à Zugarbergstrasse 29, CH-6314 Unterägeri, Suisse.

Nomination d'un gérant

M. Petrus Van Bergenhenegouwen, né le 10 janvier 1975 à Leidschendam, Pays-Bas et demeurant à Zugarbergstrasse 29, CH-6314 Unterägeri, Suisse,

est nommé gérant unique avec effet au 19 septembre 2013 à durée indéterminée en remplacement de M. Richard Turner et M. Rob Drieduite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157566/16.

(130192581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Solar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 115.762.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157571/9.

(130192835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Sethunya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.537.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.11.2013.

Pour: SETHUNYA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013157562/15.

(130192469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Société Civile Immobilière Beau-Séjour, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 11, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg E 1.017.

DISSOLUTION

Réunis en assemblée générale le 12 novembre 2013 les associés décident la dissolution de la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE BEAU-SÉJOUR avec effet immédiat, son objet social ayant cessé d'exister.

Le solde du compte bancaire est réparti entre les associés au prorata de leurs parts. Les comptes de la Société sont clôturés.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Victoria AREND-KUPERSZTAJN / Lucienne REDING-KUPERSZTAJN

Représentée par Josée REDING / -

Les associés / -

Référence de publication: 2013157570/16.

(130193222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Sydney Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 104.019.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013157577/10.

(130193252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Solar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 115.762.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157572/9.

(130192885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Southbridge Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 180.275.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 23 octobre 2013 entre Exequate Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 63, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, et Monsieur Dmitry Mints, directeur, de nationalité russe, né le 15 décembre 1981 à Ivanovo (Russie) et résidant au 29 Gogolevsky blvd, Apt. 57, 119019 Moscou, Russie, les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Monsieur Dmitry Mints est l'associé unique de la Société à compter du 23 octobre 2013 et détient les 12.500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOUTHBRIDGE HOLDINGS S. à r. l.

M.C.J. Weijermans / R. van 't Hoeft

Référence de publication: 2013158251/19.

(130193809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Sobelux SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.734.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2013

La cooptation avec effet au 15 mai 2013 de Madame Martine STIEVEN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement Madame Corinne BITTERLICH, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

La démission de Madame Noëlle PICCIONE de son mandat d'Administrateur est acceptée.

A compter de ce jour, le Conseil d'Administration se compose, comme suit:

- Madame Martine STIEVEN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et de

- Madame Candice DE BONI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Leurs mandats d'Administrateur viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

SOBELUX SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013158247/26.

(130193467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

SOSPC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 147, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 152.515.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158250/10.

(130193871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Emile Feidt Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7227 Bereldange, 41, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 95.112.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2013

L'assemblée a pris connaissance, avec grand regret, du décès de Madame Yvonne Feidt-Mahowald. Avec la mort de Madame Yvonne Feidt-Mahowald son mandat d'administrateur a pris fin.

L'assemblée générale décide de renouveler le conseil d'administration et nomme administrateurs:

1. Monsieur Guy Feidt, demeurant à L-7225 Bérelange, 8, rue de l'Europe, administrateur;
2. Monsieur Tom Feidt, demeurant à L-7225 Bérelange, 6, rue de l'Europe, administrateur et président;
3. Monsieur Jeff Feidt, demeurant à L-6976 Oberanven, 7a, rue du Coin, administrateur;

Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour extrait conforme

EMILE FEIDT PARTICIPATIONS SA

Référence de publication: 2013158500/18.

(130194389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Engcap Lux MCD 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.119.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 23 octobre 2013 que:

- Il a été prononcé la clôture de la liquidation de la Société;
- Les livres et les documents de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 14 novembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013158492/20.

(130194379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

East Investment I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 174.044.

Par résolutions prises en date du 11 octobre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Farih Godo Reka Mariann, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 11 octobre 2013.

2. Nomination de Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 12 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158489/15.

(130194229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Domus Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.445.

Acceptation de la cession de parts sociales comme suit:

Avec effet au 31 octobre 2013, 50 parts sociales ont été cédées par la Société MARROW PARTICIPATIONS S.A. siège social à 12, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 89.835, à Monsieur Castagne Pierre demeurant à 4, rue devant la Coix, B-6747 Chatillon.

A la suite de la cession de parts, le capital social de la société Domus Residential S.à r.l., s'élevant à 25.000 EUR, représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 250,00 EUR chacune, est désormais détenu comme suit:

Immo Domus S.à r.l.	50 parts
Monsieur Castagne Pierre	50 parts
Total:	100 parts

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

*Pour la société
Mandataire*

Référence de publication: 2013158483/19.

(130194337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.413.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of November.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EuroPRISA Management Company S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.847, acting on behalf of EuroPRISA -FCP SIF, a mutual investment fund - specialized investment fund (fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 05th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l.", having its registered office at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.413, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 9th, 2006, published in the Memorial C "Recueil des Sociétés et Associations", n° 721, on April 8th, 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 23rd, 2010, published in the Memorial C "Recueil des Sociétés et Associations", n° 2176, on October 14th, 2010.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all of which are fully paid up and subscribed.

III. The appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand, six hundred and twenty-five Euro (EUR 12,625.-) by the creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-), vested with the same rights and obligations than the existing ones.

Subscription - Payment

Thereupon, EuroPRISA Management Company S.A., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the newly issued share and to have it fully paid up in the amount of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) by a contribution in kind in the aggregate amount of one million, nine hundred and ninety thousand, six hundred Euro (EUR 1,990,600.-) consisting of non-distributed retained earnings of the Company, out of which i) one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) will be capitalized into the share capital of the Company, and ii) one million, nine hundred and ninety thousand, four hundred and seventy-five Euro (EUR 1,990,475.-) will be allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the existence and value of the retained earnings has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a balance sheet as of December 31st, 2012, of the Company certified "true and correct" by its managers; and
 - a declaration signed by the managers of the Company stating that there are sufficient retained earnings year-to-date.
- Therefore, the contemplated increase in the share capital of the Company by capitalization of a portion of the non-distributed retained earnings of the Company in the amount of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-), along with the related share premium in the aggregate amount of one million, nine hundred and ninety thousand, four hundred and seventy-five Euro (EUR 1,990,475.-) is realizable.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 5 (paragraph 1) of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 5. (Paragraph 1).** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand, six hundred and twenty five Euro (EUR 12,625.-) represented by one hundred and one (101) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each'.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever will be borne by the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EuroPRISA Management Company S.A., une société anonyme constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.847, agissant au nom et pour le compte d'EuroPRISA - FCP SIF, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 05 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l.", ayant son siège social au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.413, constituée suivant acte reçu de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 721, le 8 avril 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2176, le 14 octobre 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille, cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille, cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille, six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, investie des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Sur ce, EuroPRISA Management Company S.A., prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer intégralement pour un montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par un apport en nature d'un montant total d'un million neuf cent quatre-vingt-dix mille six cent euros (EUR 1.990.600,-) consistant en des bénéfices non distribués de la Société, desquels i) cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) seront capitalisés au sein du capital social de la Société, et ii) un million, neuf cent quatre-vingt-dix mille, quatre cent soixante-quinze euros (EUR 1.990.475,-) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur des profits non distribués a été donnée au notaire soussigné par les documents suivants:

- un bilan comptable de la Société du 31 décembre 2012 certifié «vrai et correct» par les gérants de la Société; et
 - une déclaration signée par les gérants de la Société certifiant que les profits non distribués sont suffisants à ce jour.
- Dès lors, l'augmentation du capital social de la Société envisagée par la capitalisation d'une partie des bénéfices non distribués de la Société d'un montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), ainsi que la prime d'émission afférente d'un montant total d'un million, neuf cent quatre-vingt-dix mille, quatre cent soixante-quinze euros (EUR 1.990.475,-) est réalisable.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 5 (paragraphe 1) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. (paragraphe 1).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de douze mille, six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625,-) représenté par cent une (101) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune».

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit à raison des présentes seront mis à la charge de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158497/148.

(130194544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Epsilon07 Developpement, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 178.054.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 juin 2013

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Président en la personne de Monsieur Didier Prudhomme, administrateur de sociétés, domicilié à B-6717 Tattert, La Chavée 83 jusqu'à l'échéance de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée de 2018.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Certifié sincère et exact

EPSILON07 DEVELOPPEMENT

Référence de publication: 2013158494/14.

(130194240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Electricité Nico May S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7381 Bofferdange, 134, Cité Roger Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 85.259.

—
Résolution de l'associé unique du 14 novembre 2013

L'associé unique, Ammar Boutarene, électricien,

A pris la décision suivante restructurer la gérance de la société et à cet effet prend pour une durée indéterminée les fonctions de gérant technique, en remplacement de Monsieur Claude May démissionnaire avec pouvoir de signature individuelle.

L'associé unique

Référence de publication: 2013158498/13.

(130194643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Essen German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.740.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 novembre 2013

1. Monsieur Micheal A DAL BELLO a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
2. Monsieur Michael FITZGERALD, administrateur de sociétés, né à Ottawa (Canada), le 24 mai 1954, demeurant professionnellement à T5J 2B3 Edmonton, AB, Canada, 1100-10830, Jasper Avenue, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Essen German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013158495/16.

(130194459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Dilanfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.734.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 novembre 2013

Résolution:

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social de la Société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandat des administrateurs MM. Andrea Carini et Benoît Dessy et Mme Hélène Mercier.

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs;

- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateurs;

- Madame Audrey Petrini, employée privée, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateurs;

- Monsieur Denis Callonego, employé privé, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateurs.

Les mandats des nouveaux administrateurs auront échéance jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

DILANFRA S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013158480/25.

(130194145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Distinto Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 74.099.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur François FABER, directeur de société, né à Luxembourg le 30 octobre 1960, demeurant à L-7543 Mersch, Koppelwee,

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

1) Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée «DISTINTO Luxembourg S.à r.l.», avec siège social à L-7561 Mersch, 7, rue des Prés, constituée suivant acte de Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en date du 2 février 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 333 du 9 mai 2000 et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

2) Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

(a) Elle prononce, en sa qualité d'associé unique et de liquidateur, la dissolution de la société à responsabilité limitée «DISTINTO Luxembourg S.à r.l.» et sa mise en liquidation avec effet à la date de ce jour.

(b) Elle déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société et que la liquidation de la société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que la partie comparante répond personnellement et définitivement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

(c) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 9, rue des Champs à L-7521 Mersch.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. FABER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 29 octobre 2013. Relation: MER/2013/2300. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158481/33.

(130194512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Fiduciaire Comptable Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 36.963.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2013 à 09 heures

- Nomination de M. Patrick BELOTTI, né le 03 septembre 1962 à Joeuf (France), domicilié professionnellement à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur, avec effet au 24 juin 2013, pour une durée indéterminée, au poste de gérant unique avec pouvoir d'engager par sa seule signature la société Fiduciaire Comptable Luxembourgeoise SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158513/12.

(130194510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Europexpress, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 156.977.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158511/9.

(130194754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 33.096.

—
Il résulte de la lettre de démission datée du 22 juin 2012 que M. Alfons BUEKENS a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013158509/11.

(130194070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Eurobank Private Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 24.724.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 13 Novembre 2013.

Le conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Kenneth Howard Prince-Wright, demeurant 15, M. Botsari Street, GR-14 561 Kifissia Athènes, en qualité de membre du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Eurobank Private Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013158508/12.

(130194529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Plastic Logic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.999.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 13 novembre 2013

En date du 13 novembre 2013, les associés de la Société ont décidé:

- d'accepter la démission d'Inna Korinskaya, de son mandat de gérant de catégorie A et avec effet au 15 juillet 2013;
- d'accepter la démission de Lucy Henrietta Cook, de son mandat de gérant de catégorie B et avec effet au 15 juillet 2013;

- de nommer Zubov Valentin Sergeevich, né le 23 février 1979 à Moscou, Russie, résidant à l'adresse suivante: Kedrovo Street 5-1-186, 117292 Moscou, Russie, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer James Newman, né le 27 mars 1965 à Cambridge, Royaume-Uni, résidant à l'adresse suivante: 137 Shelford Road, Trumpington, CB2 9ND Cambridge, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Catherine Koch, gérant de catégorie D
- Nikolay Tychinin, gérant de catégorie A
- Iftikar Ali Ahmed, gérant de catégorie C
- Indro Mukerjee, gérant de catégorie B
- Bandel Louis Carano, gérant de catégorie C
- James Newman, gérant de catégorie B
- Zubov Valentin Sergeevich, gérant de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Plastic Logic Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013158765/31.

(130194278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Locaserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 47.939.

—
Suite au contrat de cession de parts du 2 juillet 2013, la société Panorama Properties S.A., une société anonyme ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.011, est devenue l'associée unique de la Société, détenant la totalité des 600 parts sociales.

Luxembourg, le 13.11.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Locaserv S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013158068/16.

(130193413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Lorfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 94.329.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 14 octobre 2013 au siège social.

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013 comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Alessandro CUSUMANO, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Madame Marion GERARD, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013 comme suit:

Commissaire aux comptes:

- BITHIA A.G., ayant son siège social à 5B, Grabenstrasse, CH-6340 Baar, Suisse, immatriculée auprès du Registro di commercio del cantone di Zug sous le numéro CH-170.3.034.733-4, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158069/25.

(130193991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Bordeaux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 65.224.

Il résulte de la résolution par écrit de l'actionnaire unique datée du 14 novembre 2013 que M. Marc SCHMIT, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg a été nommé avec effet immédiat à la fonction d'Administrateur de la Société en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.àr.l.

Référence de publication: 2013158413/13.

(130194801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Betula S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.480.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 2 janvier 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société avec effet au 2 janvier 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013158406/12.

(130194282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Biochar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 152.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BIOCHAR S.A.

Référence de publication: 2013158407/10.

(130194463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

BJ Services Company Canada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 108.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158408/10.

(130194444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Capital Managment Company S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 154.615.

Extrait des résolutions prises à Walferdange en date du 25 janvier 2013 par les actionnaires de la société.

Les actionnaires décident de nommer:

- Madame Tatiana Maria MARCELO JACINTO, demeurant à 7, rue du Coin, L-4477 Belvaux en qualité d'administrateur de la société avec effet au 25 janvier 2013. Le mandat de Madame Tatiana Maria MARCELO JACINTO prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- Monsieur Julio GONCALVES TEIXEIRA DA SILVA, demeurant à 8, rue Oscar Romero, L-3321 Berchem en qualité d'administrateur de la société avec effet au 25 janvier 2013. Le mandat de Monsieur Julio GONCALVES TEIXEIRA DA SILVA prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- Mayfair Trust S.à r.l. ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange enregistré au numéro B112.769 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg en tant que Commissaire aux comptes de la société avec effet en date du 25 janvier 2013. Le mandat de Mayfair Trust S.à r.l. prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un administrateur

Référence de publication: 2013158422/22.

(130194489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

BO Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.659.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BO Automobiles Sàrl qui s'est tenue au siège social de la société le 31 octobre 2013 que:

1. La société accepte la démission de Monsieur BREDEMUS Mike de son poste de gérant.

2. La société nomme Monsieur COCQUEREL Pierre, né à Paris le 31.12.1958, demeurant à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch, à la fonction de gérant technique pour une durée indéterminée.

Suite aux cessions de parts du 31 octobre 2013, entre Monsieur BREDEMUS Mike et la société Saja Investments S.A., ayant son siège au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, il résulte que le capital social est ainsi réparti:

- Saja Investments S.A.: 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pour BO Automobiles Sàrl

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2013158412/20.

(130194870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Black & Decker International Holdings B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 68.227.

Les comptes annuels au 30 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158410/10.

(130194522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

BJS Holdings 1 SNC, Société en nom collectif.

Capital social: USD 2.607.606.407,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 161.945.

Monsieur John Geis a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 12 novembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJS Holdings 1 SNC

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013158409/12.

(130194453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Benny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENNY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013158403/12.

(130194298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Bastion International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 107.496.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary established in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BASTION INTERNATIONAL FINANCE INC., a Panamanian company

having its registered office at 10, Elvira Mendez Street, Banco do Brasil Building, Panama City (Panama) and registered with the Public Registry Office of Panama under number 445846 ("BIF"), hereby represented by Ms Estelle N'ZOUNGOU, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of BASTION INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 107.496 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Léon Thomas Metzler, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, on 8 August 2005, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 861 of 8 September 2005, which articles have been lastly amended by a notarial

deed of the undersigned notary enacted on 29 December 2006 and published in the Mémorial C, number 598 of 13 April 2007.

II.- The 2,150.- (two thousand one hundred fifty) shares of a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 215,000.- (two hundred fifteen thousand Euro) to EUR 415,000.- (four hundred fifteen thousand Euro) by the issue of 2,000 (two thousand) new shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 24,207.- (twenty four thousand two hundred and seven Euro), the whole to be fully paid up through the contribution of a portion of a claim;

3. Subscription and payment by BASTION INTERNATIONAL FINANCE INC. of 2,000 (two thousand) new shares by way of a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

The sole shareholder of the Company waived its rights to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The sole shareholder further resolved that all the relevant documentation has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 215,000 (two hundred fifteen thousand Euro) to EUR 415,000.- (four hundred fifteen thousand Euro) by the issue of 2,000 (two thousand) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 24,207.- (twenty four thousand two hundred and seven Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 1% (one percent) of an aggregate receivable amounting to EUR 22,420,758.- (twenty two millions four hundred twenty thousand seven hundred fifty eight Euro) held by BIF against the Company (the "Receivable").

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolved to accept the subscription and the payment by BIF of the New Shares through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened BIF, here represented by Ms Estelle N'ZOUNGOU, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declared to subscribe the New Shares. The New Shares have been fully paid up by BIF through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by BIF, in exchange of the issue of the New Shares, is composed of the Receivable (the "Contribution").

Valuation

The net aggregate value of the Contribution amounts to EUR 224,207.- (two hundred twenty four thousand two hundred seven Euro).

Such valuation has been set and approved pursuant to a statement of contribution value dated October 24, 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contributions' existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

- a) Mr. Rustom B. KANGA, company director, residing at Place Isaac-Mercier 3, 1201 Geneva, (Switzerland);
- b) Mr. François BROUXEL, lawyer, with professional address at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg); and
- c) Mr. Pierre METZLER, lawyer with with professional address at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

all represented here by Mrs. Estelle N'ZOUNGOU, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agreed with the description of this Contribution, with its valuation, and confirmed the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, the sole shareholder of the Company resolved to amend article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed capital is set at 415,000 Euro (EUR four hundred fifteen thousand.-) represented by 4,150 (four thousand one hundred fifty) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,600.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BASTION INTERNATIONAL FINANCE INC., une société panaméenne, ayant son siège social au 10, Elvira Mendez Street, Banco do Brasil Building, ville du Panama (Panama) et immatriculée au Registre Public de Panama sous le numéro 445846 («BIF»), dûment représentée par Maître Estelle N'ZOUNGOU, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de BASTION INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.496 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Léon Thomas Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») sous le numéro 861 en date du 8 septembre 2005, dont les statuts ont été amendés par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2006 et publié au Mémorial C sous le numéro 598 en date du 13 avril 2007.

II. Les 2.150,- (deux mille cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentés, de telle sorte que l'assemblée est en mesure de valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour pour lequel l'associé unique déclare avoir eu expressément connaissance au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 215.000,- (deux cent quinze mille euros) à EUR 415.000,- (quatre cent quinze mille euros) par l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune,

avec une prime d'émission globale d'un montant de EUR 24.207,- (vingt-quatre mille deux cent sept euros), le tout étant entièrement libéré en contrepartie d'un apport en nature d'une portion d'un droit à recevoir;

3. Souscription et paiement par BASTION INTERNATIONAL FINANCE INC. de 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature;

4. Amendement subséquent de l'article 5 des statuts de la Société;

5. Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de renoncer à son droit d'être préalablement convoqué à la présente assemblée; l'associé unique a pris acte du fait d'avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et a considéré avoir été valablement convoqué et a, par conséquent, accepté de délibérer et de voter sur tous les points figurants à l'ordre du jour. L'associé unique a également pris note du fait que tous les documents pertinents ont été mis à sa disposition dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Seconde résolution

L'associé unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 215.000,- (deux cent quinze mille euros) à EUR 415.000,- (quatre cent quinze mille euros) par l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), avec une prime d'émission globale d'un montant de EUR 24.207,- (vingt-quatre mille deux cent sept euros), le tout étant entièrement libéré en contrepartie d'un apport en nature consistant en 1% (un pourcent) d'un droit à recevoir d'un montant total de EUR 22.420.758,- (vingt deux millions quatre cent vingt mille sept cent cinquante huit euros) détenu par BIF à l'encontre de la Société (le «Droit à Recevoir»).

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter la souscription et le paiement par BIF des Nouvelles Parts Sociales par le biais d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Puis, a comparu, BIF, dûment représenté par Maître Estelle N'ZOUNGOU, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et a déclaré souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par BIF par le biais d'un apport en nature tel que plus amplement détaillé ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport fait par BIF, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est constitué du Droit à Recevoir (l'«Apport»).

Évaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à EUR 224.207,- (deux cent vingt-quatre mille deux cent sept euros).

Cette évaluation a été déterminée et approuvée dans une déclaration sur la valeur de l'apport du 24 octobre 2013, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de publication.

Preuve de l'existence de l'Apport

La preuve de l'existence de l'Apport a été fournie au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Puis, est intervenu:

- a) Monsieur Rustom B. KANGA, administrateur de sociétés, résident à Place Isaac-Mercier 3, 1201 Genève (Suisse);
- b) Monsieur François BROUXEL, avocat à la Cour, résident professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- c) Monsieur Pierre METZLER, avocat à la Cour, résident professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

tous dûment représentés par Maître Estelle N'ZOUNGOU, prénommée, par le biais d'une procuration donnée sous-seing privé, ayant pris acte d'avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, d'être légalement engagés en tant que gérants de la Société dans la décision relative à l'Apport et concernant l'évaluation de ce dernier, ont confirmé la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-avant ayant été effectué, l'associé unique de la Société a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent quinze mille euros (EUR 415.000,-) divisé en 4.150 (quatre mille cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 1.600,- EUR.

N'ayant plus d'autres points à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Estelle N'ZOUNGOU, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2013. Relation GRE/2013/4343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013158400/194.

(130194693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Betsah Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg B 156.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158405/10.

(130194487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Berlage 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.879.

—
EXTRAIT

La société prend acte de la démission de Mr. Nicolaas Martinus Wagenaar, en tant que gérant unique avec effet au 8 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158404/12.

(130194254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

C.A.R.E. Europe 2., S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.153.

—
EXTRAIT

Il se dégage de l'acte du 18 septembre 2013, reçu par devant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 septembre 2013, LAC/2013/43567, aux droits de 75.- €, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 22 octobre 2013, numéro L130180235, de la société à responsabilité limitée «C.A.R.E. Europe 1, S.à r.l.», avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, qu'il a été procédé à un transfert de l'entière des parts sociales de la société «C.A.R.E. Europe 2, S.à r.l.».

Suite à ce transfert, il en résulte donc que la société «C.A.R.E. Europe 1, S.à r.l.» est l'associée unique de la société «C.A.R.E. Europe 2, S.à r.l.».

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2013158419/19.

(130194188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

C.F. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.701.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 12. November 2013 abgehalten am Gesellschaftssitz

1. Der Gesellschaftssitz wird mit Wirkung 1. Oktober 2013 verlegt von 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, nach 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Herr Pascal Wagner legt sein Amt als Verwaltungsrat mit Wirkung 01. Oktober 2013 nieder. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Ludwig Barth, geschäftsansässig in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg ernannt, der das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017 weiterführt.

3. Die CAS Services S.A., B 68168, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg übernimmt ab dem 01. Oktober 2013 das Amt des Aufsichtskommissars, welches bisher von der Fides Inter-Consult S.A. gehalten wurde und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017 weiter.

4. Die Geschäftsanschrift der Verwaltungsratsmitglieder Georges Majerus und Yvette Verschuren lautet nunmehr: 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Die Versammlung

Référence de publication: 2013158420/19.

(130194358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Cambaceres France Holdings AREII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.173.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 novembre 2013

1. Monsieur Micheal A DAL BELLO a démissionné de son mandat de gérant de classe A.

2. Monsieur Michael FITZGERALD, administrateur de sociétés, né à Ottawa (Canada), le 24 mai 1954, demeurant professionnellement à T5J 2B3 Edmonton, AB, Canada, 110010830, Jasper Avenue, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cambaceres France Holdings AREII (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013158421/16.

(130194535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Bouvier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.907.

La publication précédente étant erronée, il a été décidé de corriger les modifications apportées précédemment de la façon suivante:

La cession des parts de Monsieur Michael FOGEL, résidant au 17 Freierberg, App. 12, 65619 Tel Aviv, Israel, détenteur de l'intégralité des parts sociales de la société Bouvier S.à r.l., à Monsieur Tom WYLER résidant au 8 Herzl Rosenblum, 69379 Tel Aviv, Israel, est annulée. Monsieur Michael FOGEL reste donc l'unique détenteur de l'intégralité des parts sociales de la société.

Document rectificatif:

L120153352

Déposé le 05/09/2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013158415/19.

(130194316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Benny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.618.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 20 septembre 2013

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 3 juin 2013, déposé le 3 juin 2013 sous la référence L130087970 et publié le 17 juillet 2013 au Mémorial C n° 1715 sous la référence 2013070970/22)

- La cooptation de Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Certifié sincère et conforme

BENNY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013158402/18.

(130194297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

CLARITY S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.622.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des associées tenue extraordinairement en date du 14 novembre 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour CLARITY S.A., société de gestion de patrimoine familial (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013158449/17.

(130194193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Icon 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.612.

EXTRAIT

M. Antonio Casari a démissionné de ses fonctions d'administrateur de classe B de la Société avec effet au 8 novembre 2013 et les actionnaires de la Société ont décidé de nommer en son remplacement M. Alessandro Fogo, né le 7 avril 1975 à Cologna Veneta, (Verona). Italie et avec adresse professionnelle au 5 Via Nassa, 6900, Lugano, Suisse avec effet au 8 novembre 2013 pour une durée se terminant à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Pierre Stemper, Administrateur Investisseur;
- Mme Christelle Rétif, Administrateur Investisseur;
- M. Naïm Gjonaj, Administrateur Investisseur;
- M. Stefano Ferraresi, Administrateur Investisseur;
- M. Nikos Stathopoulos, Administrateur Investisseur;
- M. Jeremy Nicholas Hamilton Hood, Administrateur Investisseur;

- M. Alessandro Fogo, Administrateur de classe B;
- Mme Lori A. Hall-Kimm, Administrateur de classe C; et
- M. Stefano Beraldo, CEO

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013159776/26.

(130195606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Telima Intpart, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 174.060.

Cession de parts sociales

En vertu d'un acte de cession de parts sous seing privé en date du 30 octobre 2013, la société SIRIUS FINANCE LIMITED a cédé la totalité des parts sociales qu'elle détient dans la Société, soit 12.500 parts sociales, à la société SOLUTIONS 30 SE, société européenne ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 179097.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 novembre 2013

L'associé unique, la société SOLUTIONS 30 SE, avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 179097, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Francesco ZITO de son poste de gérant de la Société.

Seconde résolution

L'associé unique décide de nommer, en remplacement du gérant démissionnaire, les personnes suivantes, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gianbeppi FORTIS, né le 1^{er} août 1962 à Armeno (Italie), demeurant 8, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A;
- Monsieur Emmanuel JOURNÉ, né le 02 avril 1947 à Paris (France), demeurant 13, Place Royale, F-51100 Reims, en qualité de gérant de catégorie B.

Conformément au paragraphe 8.6 de l'article 8 des statuts, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013159692/28.

(130194961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Viewinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 478A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.596.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 août 2013

L'Actionnaire unique de la Société, prend acte de la démission à compter de ce jour de FISOGEST S.A. de son mandat de commissaire aux comptes.

L' Actionnaire unique de la Société décide de nommer avec effet immédiat la société MGI FISOGEST S.à r.l., société ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 681 rue de Neudorf, et immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.114 aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2013157019/15.

(130192206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.
